

■ CONFLUENCES MÉDITERRANÉE

n° 29 – Printemps 1999

Armée et pouvoir

Les diverses contributions de ce numéro traitent de la question des rapports entre autorité civile et autorité militaire dans la région méditerranéenne. Elles montrent qu'ils dépendent de la structure de l'État et du régime politique et qu'ils s'enracinent dans une histoire liée aux péripéties de la constitution de l'État-nation. Dans les États du sud de la Méditerranée, où domine une conception patrimoniale du pouvoir, l'armée a pour tâche principale d'étouffer toute velléité d'expression autonome de la société civile (Jean-François Daguzan et Laouhari Addi). L'appareil militaire tend à se constituer en "parti militaire" garant de l'État. L'armée, censée défendre les frontières et l'intégrité du territoire national, remplit principalement des fonctions de maintien de l'ordre intérieur. En Turquie, l'armée garde la haute main sur les affaires civiles et judiciaires, mais ne parvient pas à enrayer les poussées islamistes et kurdes sur la scène politique (Jean-Christophe Ploquin). Au Liban, la reconstruction des forces armées s'accompagne d'une affirmation croissante du commandement militaire qui va de pair avec une dégradation de la vie politique ; cette situation conduit à se poser la question de l'alternative que pourrait constituer l'armée à une classe politique dévaluée (Hubert Dupriant). Lorsque ce n'est pas l'armée qui est le principal garant de l'ordre intérieur, ce rôle est assuré par un appareil policier, plus ou moins autonome vis-à-vis de l'armée et placé directement sous l'autorité du chef de l'État. La Grèce, dans les études de cas qui nous sont présentées, relève d'une problématique différente, car l'armée reste subordonnée à un gouvernement civil démocratiquement élu (Nicos C. Alivizatos). En ex-Yougoslavie, on assiste à l'établissement d'une légitimité nationaliste, populiste, qui ne peut mener qu'à une militarisation permanente des relations politiques (Bertrand Ravenel et Jean-Arnault Derens).

CONFLUENCES

Éditions L'Harmattan, 5/7, rue de l'École Polytechnique, 75005-Paris

■ REVUE MAROCAINE

D'ADMINISTRATION LOCALE
ET DE DÉVELOPPEMENT

Thèmes actuels, n° 16, 1998.

Dossier très complet sur la région au Maroc, nouvelle collectivité locale organisée par une loi du 27 mars 1997. Les contributions, pour partie en arabe, pour partie en français, traitent principalement des organes et des compétences de la région, du découpage régional, des relations avec l'État, des finances et de la fiscalité régionales. On trouvera en annexe les textes légaux et réglementaires régissant la région, un dossier sur les élections régionales de 1997, un ensemble de cartes sur le découpage provincial des seize régions marocaines. La réforme paraît à la fois ambitieuse, -le Maroc introduit un quatrième niveau de collectivité territoriale entre l'État et la province, et lui confère de larges compétences-, et prudente par les garde-fous qu'elle instaure. Ainsi le nombre relativement élevé de régions, seize dont trois sur le territoire saharien, évite l'émergence de grandes entités régionales qui pourraient se dresser face au pouvoir central. De plus l'exécutif régional reste largement du ressort du gouverneur, représentant de l'État dans la région, et le financement du budget régional dépend principalement des contributions de l'État, sous forme de réallocations de parts de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés. Enfin les Conseils régionaux ne sont pas élus au suffrage universel direct, mais par sept collèges électoraux différents représentant notamment les élus locaux, les chambres professionnelles, et les salariés, ce qui ramène à un schéma bien connu d'assemblées locales où les élus sans appartenance politique jouent un rôle décisif. Enfin, de manière plus conjoncturelle, la mise en place des régions est sérieusement lestée par le contexte de stricte austérité budgétaire dans lequel elle intervient. Il faut ajouter que la Constitution prévoit l'établissement de cours régionales des comptes, instruments indispensables (et à venir) d'une juridictionnalisation des contrôles qui est une pièce essentielle du dispositif de décentralisation.

REMAID

33, bd Ibn Sina, n° 14, Agdal, Rabat
B.P. 2069, Rabat, 10104-Maroc

■ LA REVUE DES REVUES

n°25, 1998, 133 p.

Cette publication née en 1986 au sein d'un vaste projet, partagé par l'association "Entrevues" et l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, et consacré à l'information, l'étude et la promotion culturelles et scientifiques des revues. Sa vingt-cinquième livraison rend compte en ouverture de la rencontre "La cause des revues- États Généraux" organisée à Caen en 1997. Dans un dossier articulé autour de quatre points de vue sur cette manifestation, on lit des textes aussi lucides sur les difficultés du genre revuiste, mais convaincus de sa vitalité. Le besoin est affirmé d'œuvrer davantage pour que les revues aient une place à la mesure de leur importance dans la vie littéraire et intellectuelle et de leur fécondité spécifique. Deux articles analysent les rapports entre création littéraire et champ revuiste: le premier fait parler cinq revues parisiennes récentes qui, chacune à sa manière, expriment la nécessité d'exister au-delà des relations de pouvoir et de délimitation de territoire ; le second offre une radioscopie de la situation éditoriale à Los Angeles face à une dizaine de revues à vocation souvent expérimentale et à diffusion plutôt réduite et difficile. Une étude de six revues représentatives du milieu socialiste et très actives dans les années soixante met en évidence un double processus: l'unification des familles socialistes à travers cette effervescence, en même temps que la disparition de ces foyers d'idées de gauche et de combat que constituaient ces revues. La courte vie (21 numéros entre 1916 et 1918) d'une revue genevoise défendant la neutralité politique et l'indépendance littéraire illustre la difficulté de garder une tonalité extrapolitique dans une Europe déchirée par la guerre. Comme à l'accoutumée, les rubriques "Chroniques" et "Lectures", recensent les manifestations qui concernent les revues, les ouvrages et articles qui y ramènent. Des fiches signalétiques présentent en détail de nouvelles revues, répondant ainsi à l'un des objectifs majeurs de la publication : informer sur l'actualité et l'histoire des revues et rendre compte de leur vitalité.

LA REVUE DES REVUES

Paris, Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, 9, rue Bleue, 75009-Paris.